

COMPTE RENDU

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	x			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	x
	LEOUTRE Jean-Marc	x			MIGNOLA Patrick	
	VALLIN-BALAS Florence	x			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	x			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	x			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	x			ROTA Michel	
	GAUDIN François	x			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			x	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis		x		CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne			x	ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	x			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	x			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			BONNIVARD Emilie	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	x			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc		x		EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie			x		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			x	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 15 2 7
TOTAL VOTANTS 18
TOTAL VOIX 25

1

Jean-Marc LÉOUTRE accueille les administrateurs dans les nouveaux locaux de l'EPFL, il informe l'ensemble des membres du conseil d'administration que Philippe POURCHET est pressenti pour prendre la direction de la future agence des territoires à partir de l'année 2018 et partager son temps de travail avec l'EPFL. Il présente Pierre-Yves GRILLET, mis à disposition par l'APTV jusqu'au 31/03/2018 ainsi que Paul Chevalier, stagiaire qui va travailler sur l'observatoire départemental des friches que l'EPFL a initié.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 14 Mars 2017 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1 : BARBY- « Centre Bourg »

Dossier présenté par Josette REMY

En date du 18/03/2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'une propriété sur la commune de Barby qui projette la requalification de son centre bourg afin d'obtenir une meilleure visibilité de son centre commercial aux fins de le redynamiser. L'amélioration de la visibilité et de son attractivité est imaginée au moyen de la réalisation d'une nouvelle voie urbaine qui serait bordée par des bâtiments accueillant logements et commerces en RDC. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir les parcelles impactées par ce projet. Le propriétaire du bien a accepté de céder ses bâtiments et se relocalise à Vimines.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Barby	AM47	102 Avenue Principale	1 768 m ²	UC	700 000 €

2-2 : CHAMBERY-CHAMBERY METROPOLE-COEUR DES BAUGES « Pôle d'affaires La Cassine »

Philippe POURCHET rappelle que l'EPFL a acquis le 7/07/2015 un bâtiment vétuste situé dans le quartier de la Cassine à Chambéry, à l'état d'abandon. Lors de l'achat, ce bien était grevé d'hypothèques à hauteur d'environ 1 000 000 € et il a été acquis pour 380 000 €. Dans le cadre de la procédure de purge des hypothèques, les créanciers ont contesté le prix de cession et assigné l'EPFL à remettre le bien aux enchères dont la date a été fixée au 9 Mai 2017. Il informe les membres du conseil d'administration que l'enchère a été remportée par les-dits créanciers pour un montant de 1 500 000 €.

La communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges dispose du droit de préemption à ce prix. L'acquéreur a souhaité rencontrer l'EPFL.

2-3 : SAINT-ALBAN-LEYSSE - « La Clusaz »

Dossier présenté par Josette REMY

En date du 14/03/2017, le conseil d'administration a autorisé l'acquisition par voie de préemption d'un tènement situé sur la commune de St Alban Leysse au lieu-dit « La Clusaz » qui est directement concerné par les dispositions de l'OAP du secteur de « La Clusaz/Hameau » ; les membres du conseil d'administration sont informés que la préemption a été réalisée.

2-4 : TIGNES - « Le Bec Rouge »

Dossier présenté par Laurent Fondimare

En date du 14/03/2017, le conseil d'administration a autorisé l'acquisition par voie de préemption d'un tènement situé sur la commune de Tignes au sein de la copropriété « Le Bec Rouge-partie spéciale » ; les membres du conseil d'administration sont informés que la préemption a été réalisée.

2-5 : LE BOURGET DU LAC - « Domaine de Buttet »

Dossier présenté par Philippe POURCHET

Lors du précédent conseil d'administration, il avait été décidé d'ajourner la demande de portage au motif qu'à ce jour, le projet communal ne pouvait être mené comme défini suite à l'annulation de son PLU.

Suite à la rencontre que Philippe POURCHET a eu, avec Madame Le Maire, cet entretien a confirmé qu'aucun projet mené par la commune n'est envisagé ; La commune abandonne son projet initial et procède à la vente du bien ; il est proposé aux membres du conseil d'administration, dans ces conditions, de racheter le bien à avant fin Aout 2017 et porter le bien pendant une durée maximale de 1 an.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous pour une durée maximale d'une année :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Le Bourget du Lac	AK 29, 30, 46 et 47	116 route du tunnel	16 098 m ²	IINA	1 500 000 €

3 - TRAVAUX EN COURS

Jean-Marc LÉOUTRE informe les membres du conseil d'administration que Vincent JULLIEN, responsable du pôle Gestion du Patrimoine est en arrêt maladie ; Emeline DHAINAUT, chargée de gestion du patrimoine présente l'avancement des travaux :

Travaux en cours :

Chambéry Îlot Ravet 2 : Démolition en cours d'achèvement
 Montnélian Maison Veyrat : Démolition en cours d'achèvement

Consultations d'entreprises en cours :

La Rochette Garage Michelland
 Grésy sur Aix Maisons Ramella
 Challes Les Eaux Gymnase

Etudes et diagnostics en cours :

Entre deux Guiers Papeterie
 St Thibaud de couz-Relais des Alpes
 Champagneux Teinturerie Blanchin

4 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

4-1 : MOUTIERS -« Prémption Monterin-Cetinkaya »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

La commune de Moutiers est en pleine réflexion stratégique sur la revitalisation de son centre bourg. Suite à une DIA reçue en date du 20/03/2017, la commune de Moutiers souhaite déléguer à l'EPFL73 son DPU renforcé pour l'exercer sur la vente de 15 chambres et d'un appartement au 13, rue basse de la gare. Cette acquisition permettrait de remettre sur le marché les chambres pour de l'hébergement spécifique (étudiants ou personnes âgées). Une discussion est en cours avec un autre copropriétaire dans cet ensemble bâti.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption, dans l'attente de la délibération de la commune de MOUTIERS déléguant son DPU renforcé à l'EPFL, des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous. A défaut, l'EPFL engagera une négociation amiable avec les parties.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Moutiers	A132 Lot n° 102 à 106, 108, 110, 112	13, rue basse de la gare	416 m ²	UA	140 000 €

Il lui sera rendu compte par le directeur de la délégation et des motivations communales lors de sa prochaine séance.

4-2 : LA BATHIE -« Prémption centre bourg »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de La BATHIE a engagé la révision générale de son PLU dont la validation est prévue en été 2017. Plusieurs OAP sont envisagées dont celle dite de la « mairie » de petite superficie (3700 m² pour 12 logements) ; la commune a reçu en date du 20/03/2017 une DIA portant sur une maison d'habitation située à l'entrée de cette OAP, elle sollicite l'EPFL afin de préempter ce bien nécessaire à la réalisation de son projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption si nécessaire, dans l'attente de la délibération de la commune de de La Bathie délégrant son DPU à l'EPFL, des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
La Bathie	E1425-2637-2639	Rue A Lamartine	1 010 m ²	UD	182 000 € et 8900 € de frais d'agence à la charge de l'acquéreur

Il lui sera rendu compte par le directeur de la délégation et des motivations communales lors de sa prochaine séance.

4-3 : VALLOIRE -« Le Plein Sud »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de Valloire sollicite l'EPFL afin d'acquérir un bâtiment situé au centre de la station et constitué d'un cabinet médical au RDC et d'appartements en étage. Cette acquisition permettrait à la commune de développer son offre en logements diversifiés, adaptée à son économie touristique en proposant les appartements à un opérateur dès cette année après avoir constitué une nouvelle copropriété qui permettra in fine à la commune de conserver la propriété du Rez de Chaussée afin de pérenniser le cabinet médical.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Valloire	D 1280-1283 (Lots 1 à 58)	Plan de Tigny	730 m ²	RNU	2 750 000 €

4-4 : MOUTIERS -« Requalification entrée de ville »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Dans le cadre de sa politique de revitalisation de son centre-ville, la commune de Moutiers sollicite l'EPFL73 afin d'acquérir une copropriété bâtie de 1000m² environ, comprenant deux locaux commerciaux utilisés par les vêtements FAVRE en cours de cessation d'activité pour cause de retraite et 4 appartements, l'ensemble, idéalement situé à l'entrée de la rue commerçante. La commune souhaite pérenniser une offre commerciale dans ce secteur important de son centre bourg et réaménager les logements.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Moutiers	A 188	116 Faubourg de La Madeleine	526 m ²	UA	620 000 €

4-5 : ST JEAN DE MAURIENNE -« Relogement d'un commerce »

Dossier présenté par : Josette REMY

Dans le cadre de son projet de réaménagement de l'îlot du tabellion, la commune de St Jean de Maurienne va procéder à la déconstruction des bâtiments existants, ceux-ci devant être libérés avant novembre 2017. Or il reste un local commercial à usage de coiffure en activité. La commune souhaite donc le reloger et a pu identifier un local dans la même rue (ancienne enseigne Cache Cache) mis à la vente. Elle sollicite l'EPFL pour acquérir ce local.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
St Jean de Maurienne	AL 34	89 rue de la république	Commerce RDC et étage	Ua	230 000 € à répartir entre les deux locaux
St Jean de Maurienne	AL 35	107 rue de la république	Commerce avec cave, étage et annexe	Ua	+ 36 000 € d'indemnité d'éviction

4-6 : AIX LES BAINS -« Réserve Foncière Chemin de la Baye »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune d'Aix Les bains sollicite l'EPFL afin d'acquérir le tènement d'une entreprise qui cessera son activité en fin d'année, composée d'un entrepôt de 345 m² et d'un atelier de 100 m² sur une emprise de 2 735 m². Cette acquisition permettrait d'accueillir la société Aixoise de pompes funèbres qui doit se délocaliser et qui pourrait intégrer provisoirement ces bâtiments.

A long terme, ce foncier classé en zone UD pourrait accueillir du logement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Aix Les Bains	AH 55	1050 Chemin de la Baye	2 735 m ²	UD	350 000 €

4-7 : SAINT-ALBAN-LEYSSE -« Propriété PAGET POMMAT »

Dossier présenté par : Josette REMY

Dans le cadre du réaménagement de la route de Saint-Saturnin qui permettra une meilleure cohérence des flux de circulation mais également la sécurisation de ce secteur, la commune sollicite l'intervention de l'EPFL afin d'acquérir, deux parcelles qui permettrait la réalisation de cet aménagement urbain et la construction de logements sur sa partie constructible.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Saint-Alban-Leyse	A 73 et 74	Les Rippes	2 384 m ²	Ucb-N	179 000 €



4-8 : LA ROCHETTE -« Terrains La Grangette »

Dossier présenté par : Josette REMY

Lors de la séance du 29/01/2016, le conseil d'administration avait donné son accord pour engager les discussions sur un projet qui permettrait à la commune de créer une route entre le secteur de la Grangette et le secteur du collège. Désormais un projet de création d'école modifie la demande qui s'étend désormais aux parcelles voisines.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
La Rochette	B 1968, 1948 et 1950	La Croix Rouge	9 949 m ²	UX	Avis France Domaine

4-9 : FRONTENEX -« Extension du collège »

Dossier présenté par : Josette REMY

Dans le cadre des contraintes du PPRT à proximité du collège Joseph Fontanet situé sur la commune de Frontenex, il a été considéré comme nécessaire d'acquérir une emprise foncière attenante au collège aux fins de construire une zone de confinement pour les personnels et élèves en cas d'alerte. La commune de Frontenex a identifié deux parcelles qui permettraient cette réalisation ; elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir ce bien.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Frontenex	A 932 et 635	Les Grands Champs	1 482 m ²	UB	235 000 €

4-10 : ATTIGNAT-ONCIN -« Réserve foncière Cœur de Village »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Dans le cadre d'une opportunité de mise en vente, la commune d'Attignat-Oncin sollicite l'EPFL73 afin d'acquérir un tènement bâti de 1 165m² situé en cœur de village. Ce bien contigu à l'école communale est frappé actuellement d'un arrêté d'insalubrité. L'acquisition permettrait la création d'une zone d'évolution pour les élèves de l'école mais cette zone pourrait également être ouverte aux enfants du village avec un aménagement adapté.

Il est précisé qu'une procédure de liquidation judiciaire est en cours sur ce bien. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur le prix lors du prochain conseil.

4-11 : CONJUX -« La Chatière »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 14/03/2017, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un bâtiment situé sur la commune de Conjux qui permettra la création d'un gîte dans le cadre du projet du réaménagement de l'espace port-plage qui s'inscrit dans le plan d'aménagement du nord du lac. Une parcelle a été omise lors de la précédente délibération ; il est proposé de re-délibérer sur le parcellaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix (€)
Conjux	AB n°201,248 et 250	La Chatière	741 m ² environ	INAf	135 000 €

4-12 : CHAMPAGNEUX -« Réserve foncière-La Croix »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

La commune de Champagneux souhaite constituer une réserve foncière à proximité immédiate des équipements publics (mairie, école, salle des fêtes, terrain de sport) afin de conserver des possibilités d'aménagement à long terme. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir ce bien.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur le prix lors du prochain conseil.

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur Le Président demande à Monsieur Philippe POURCHET, Directeur et Ordonnateur de l'établissement de quitter la salle.

Le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal, présente pour l'année 2016 en dépenses et en recettes les montants réalisés suivants :

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Section d'exploitation	54 255 159,84	55 753 129,35	1 497 969,51
	Section d'investissement	39 743 374,89	50 852 933,71	11 109 558,82

REPORTS DE L'EXERCICE 2015		DEPENSES	RECETTES
	Report en section d'exploitation		9 372 194,78
	Report en section d'investissement	2 123 158,51	

TOTAL (Réalizations + reports)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	96 121 693 ,24	115 978 257,84	19 856 564,60

RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Section d'exploitation	54 255 159,84	65 125 324,13	10 870 164,29
	Section d'investissement	41 866 533,40	50 852 933,71	8 986 400,31
	TOTAL CUMULE	96 121 693,24	115 978 257,84	19 856 564,60

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif 2016 tels que présentés.

6 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président présente les modifications budgétaires à apporter suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 :

Fonctionnement	recette	C/002	Excédent cumulé : 10 870 164,29	
	dépense	C60121		10 330 164,29
		C604		500 000,00
		C6132		5 000,00
		C6156		10 000,00
		C6161		20 000,00
		C6211		5 000,00
Investissement	recette	C/001	Excédent cumulé : 8 986 400,31	
	dépense	C2183		8 961 400,31
		C2135		20 000,00
		C2181		5 000,00

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions de crédits tels que présentées ci-dessus.

Philippe POURCHET est rappelé en séance.

7 - AUTORISATION D'EMPRUNT

7-1 : PRET COMPLEMENTAIRE « Bureaux La Cassine »

Philippe POURCHET rappelle que pour acquérir l'ensemble du plateau représentant le 3^{ème} étage de l'immeuble Evolution, qui abrite notamment les bureaux de l'EPFL et la salle de réunion R+1, le conseil d'administration l'avait autorisé à contracter un emprunt de 1 300 000 € en date du 18/03/2016. Philippe POURCHET propose aux membres du conseil d'administration, compte tenu des taux particulièrement bas du marché, de compléter cet emprunt à hauteur de 1 300 000 € correspondant à la partie jusqu'alors autofinancée par l'EPFL. Il présente l'offre de financement reçue par la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Versement des fonds : sous 3 mois maximum
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : Constant
- Base de calcul : 30/360
- Commission d'engagement : 0.10% du capital emprunté
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)
- Taux fixe : 1.60 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- autorise cet emprunt à hauteur d'un montant de 1 300 000 € pour une durée de 15 ans
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne
- charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.

8 - RETROCESSIONS A TIERS

8-1 : CHINDRIEUX - « Boucherie »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 10/04/2015, l'EPFL a acquis les murs d'une ancienne boucherie afin d'en assurer la pérennité commerciale au centre du village. L'EPFL a consenti un bail commercial au boucher, et après 2 années d'exercice, le boucher désire acquérir les murs ; par délibération en date du 29/03/2017, la commune sollicite l'EPFL afin de lui céder ce bien.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à M. Mme MARTIN ou toutes autres sociétés qui s'y substituerait :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
Chindrieux	D 771	10 Route d'Aix les bains	(Lot 5 et 16)	128 000 €

9 - QUESTIONS DIVERSES

9-1 : Tarifs de location de la salle de réunion du R+1

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration que la salle de réunion sise au R+1 de l'immeuble Evolution pourrait être mise en location ; il propose des tarifs de location :

TARIFS SALLE BERGERON/ALTESSE/MALVOISIE

	½ journée	Journée
Bergeron		
- Tarif normal	150 € HT - 180 € TTC	266.67 € HT - 320 € TTC
- Tarif préférentiel	75 € HT - 90 € TTC	133.33 € HT - 160 € TTC
Altesse ou Malvoisie		
- Tarif normal	100 € HT - 120 € TTC	166.67 € HT - 200 € TTC
- Tarif préférentiel	50 € HT - 60 € TTC	83.03 € HT - 100 € TTC

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE les tarifs de location proposés.

9-2 : Présentation du bureau

Jean- Marc Léoutre rappelle que suite au conseil d'administration du 14 Mars 2017 les membres du bureau sont les suivants :

Fonction	Nom
Président	Jean-Marc LÉOUTRE
Vice-Présidente	Corinne CASANOVA
Vice-Présidente	Annick CRESSENS
Vice-Président	Gilbert GUIGUE
Vice-Président	Etienne PILARD
Vice-Président	Denis SEJOURNE
Vice-Président	Jean-Paul MARGUERON
Vice-Président	Georges DANIS
Vice-Présidente	Emilie BONNIVARD
Vice-Présidente	Christelle FAVETTA-SIEYES
Directeur	Philippe POURCHET

Il présente le calendrier des réunions programmées :

Date	Horaire	Réunions
Mercredi 21 Juin	9h30	Bureau (EPFL de la Savoie, 3ème Etage - Salle de réunion)
Mercredi 4 Octobre 2017	9h30	Bureau (EPFL de la Savoie, 3ème Etage - Salle de réunion)
Mercredi 15 Novembre 2017	9h30	Bureau (EPFL de la Savoie, 3ème Etage - Salle de réunion)

9-3 : Personnel

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'au vu de l'augmentation importante des dossiers de négociations multiples, et tenant compte du fait que Le Directeur est pressenti pour occuper de nouvelles fonctions qui l'amèneront à partager son temps de travail, il devient nécessaire de créer un poste supplémentaire de Chargé(e) de missions foncières.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de créer un nouveau poste de chargé de missions foncières**
- **Charge Monsieur le Directeur de procéder à son recrutement conformément à l'article L324-6 du code de l'urbanisme.**

9-4 : Ateliers organisés par l'EPFL de la Savoie

Philippe POURCHET présente les différents ateliers que l'EPFL organise :

- Les fondamentaux du Droit de Prémption Urbain

- 30/05/2017 à 9h - EPFL 73 - 25 rue Jean Pellerin CHAMBERY- Salle Malvoisie (1^{er} étage)

- Amiante, les responsabilités du propriétaire, du bailleur et du maître d'ouvrage - Le cas des collectivités

- 27/06/2017 à 9h - Salle Pré Copet à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
- 28/06/2017 à 9h - Maison communale à ALBERTVILLE
- 12/10/2017 à 9h - EPFL 73 - 25 rue Jean Pellerin CHAMBERY- Salle Malvoisie (1^{er} étage)

Il invite l'ensemble des adhérents à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 15 Mai 2017

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 27 Juin 2017	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Malvoisie)
Mercredi 11 Octobre 2017	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Malvoisie)
Vendredi 24 Novembre 2017	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Malvoisie)
Vendredi 8 Décembre 2017 (à confirmer)	8h30	Assemblée Générale annuelle (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)

